



REGLEMENT POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

« Je fais mes devoirs »

Année scolaire 2026 / 2027

PRÉAMBULE

Un sondage réalisé auprès des parents par les enseignants de l'école Jules Ferry de Ribérac, en 2021, a mis en évidence le besoin d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs devoirs du soir.

La Mairie de Ribérac a donc décidé de mettre en place un dispositif gratuit d'aide aux devoirs. Cette action a été nommée : « Je fais mes devoirs ». Elle est en place depuis le 3ème trimestre 2022. Les résultats très encourageants permettent de poursuivre cette action.

1- HORAIRES ET LIEU

« Je fais mes devoirs » s'adresse aux enfants du CE au CM, scolarisés à l'école Jules Ferry de Ribérac.

Cette activité gratuite a lieu dans l'enceinte de l'école.

Elle fonctionne les lundis et jeudis des semaines scolaires de 16 h 45 à 17 h 30 sauf jours fériés, ponts éventuels ou causes exceptionnelles.

Les parents, ou responsables légaux, ou personnes de confiance, s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) à 17 h 30, dès la fin de l'activité (la sortie se fait par le portail du parking, rue du Pr Urbain). Exceptionnellement, les enfants peuvent partir seuls avec une autorisation. Ils sont alors sous la seule responsabilité des parents lors des trajets. Dans tous les cas, un formulaire signé précisant ces modalités est requis. Ce formulaire se trouve sur la fiche d'inscription.

Avant le début de l'activité, les enfants ont un temps de récréation pendant lequel il leur est conseillé de prendre un goûter. Celui-ci est fourni par les familles.

2- INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font auprès des enseignants, au moyen de la fiche d'inscription.

Tous les documents demandés doivent être signés par le responsable légal de l'enfant qui s'engage à respecter le présent règlement. L'inscription de l'enfant au dispositif ne peut être effective qu'au retour de la fiche d'inscription dûment signée et accompagnée des documents demandés.

Il est aussi possible de s'inscrire en cours d'année.

Bien qu'il soit possible de quitter le dispositif à tout moment, il est souhaité que les bénéficiaires s'engagent pour une durée au moins égale à une période scolaire (entre deux vacances).

3- ABSENCES

Lorsqu'un enfant inscrit ne reste pas, après la classe, à « Je fais mes devoirs », il convient d'en informer les intervenants la veille (cf. paragraphe 7).

4- ENCADREMENT

Les intervenants ont été choisis pour leurs connaissances ou expériences de la pédagogie ou de l'enfance (enseignants, éducateurs, animateurs...) et sont tous des bénévoles. Par ailleurs, ils satisfont à toutes les exigences administratives de leur fonction. Ils agissent en étroite collaboration avec les enseignants.

5- ASSURANCE

Cette activité se situant en dehors du temps scolaire, une assurance responsabilité civile individuelle est exigée.

6- DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter les consignes des intervenants. Tout manquement pourra entraîner des avertissements qui seront signifiés au moyen du cahier de liaison. Plusieurs avertissements non suivis d'effet conduiront à l'exclusion de l'élève, prononcé par l'équipe de bénévoles. A ce stade, aucun recours ne sera possible.

7- JOINDRE « Je fais mes devoirs »

Une adresse mail pour communiquer avec les intervenants : jefaismesdevoirs1@gmail.com. Elle sert aussi à informer de l'absence de l'élève. En cas d'urgence uniquement, contact possible par sms au 06 87 71 43 48.

8- EXECUTION

Les utilisateurs s'engagent au respect du présent règlement. Ce règlement pourra faire l'objet de modifications. Dans ce cas, les nouvelles dispositions seront immédiatement portées à la connaissance des familles.
